

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Les résumés sont constitués d'obligations d'information appelées « Éléments ». Ces Éléments sont numérotés dans les sections A - E (A.1 - E.7). Le présent Résumé contient tous les Éléments nécessaires à un résumé concernant les Billets et les Émetteurs. Certains Éléments n'ayant pas à être traités, il peut exister des écarts dans la numérotation des Éléments. Même si un Éléments doit être inséré dans le résumé en raison de la nature des titres et des Émetteurs, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Éléments. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est incluse dans le Résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

Éléments	Titre	
A.1	Avertissement	<p>Le présent Résumé doit se lire comme une introduction au Prospectus et aux Conditions définitives applicables. Toute décision d'investir dans un quelconque Billet devra être fondée sur l'intégralité dudit Prospectus, y compris les documents de référence joints à ce dernier, ainsi que les Conditions définitives applicables. Suite à la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Directive Prospectus dans chaque État membre de l'Espace économique européen, aucune responsabilité civile ne pourra être engagée concernant un quelconque Émetteur, de Toyota Financial Services Corporation (« TFS ») ou de Toyota Motor Corporation (« TMC ») dans un quelconque État membre de l'Espace économique européen (EEE) sur la base exclusive du présent Résumé, y compris toute traduction de celui-ci, excepté si les informations contenues dans ledit résumé sont de nature trompeuse, ou sont inexactes ou incohérentes lorsqu'elles sont lues conjointement avec les autres parties du présent Prospectus et des Conditions définitives applicables, ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus et des Conditions définitives applicables, d'informations essentielles (telles que définies à l'Article 2.1(s)) de la Directive Prospectus) visant à aider les investisseurs qui envisagent d'investir dans les Billets. En cas de réclamation relative aux informations contenues dans le Prospectus et les Conditions définitives applicables, portée devant un tribunal situé dans un État membre de l'Espace économique européen, le plaignant pourra être tenu, en vertu de la loi nationale en vigueur dans l'État membre concerné, de supporter les frais relatifs à la traduction du Prospectus et des Conditions définitives applicables avant d'entamer toute procédure judiciaire.</p>
A.2	Consentement à l'utilisation du Prospectus	<p>Certaines Tranches de Billets d'une valeur nominale de moins de 100 000 euros (ou l'équivalent en toute autre monnaie) peuvent être proposées dans des circonstances où il n'y a pas d'exemption de l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus. Une telle offre est désignée « <i>Offre non exemptée</i> ». [Sans objet]/[L'Émetteur consent à l'utilisation de son Prospectus de Base (à savoir, toutes les informations contenues dans le Prospectus, à l'exception des informations relatives à l'un des autres Émetteurs) dans le cadre d'une Offre non-exemptée de Billets sous réserve des conditions suivantes :</p> <p>(i) le consentement n'est valable que pendant la Période d'Offre spécifiée au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions définitives applicables ;</p> <p>(ii) les seuls Offrants autorisés à utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur pour présenter l'Offre Non exemptée de Billets sont l'Organisateur concerné et :</p> <p style="margin-left: 20px;">[(a) les intermédiaires financiers mentionnés au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions définitives applicables ; et/ou</p> <p style="margin-left: 20px;">(b) tout intermédiaire financier qui est habilité à faire de telles offres en vertu de la Directive concernant les marchés d'instruments financiers 2004/39/CE et qui a été dûment nommé directement ou indirectement par l'Émetteur pour faire de telles offres, à condition que l'intermédiaire financier en question indique sur son site Internet (I) qu'il a été dûment nommé intermédiaire financier pour proposer les Billets au cours de la Période d'Offre (à condition que l'intermédiaire en question ait été effectivement ainsi nommé), (II) qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base de l'Émetteur pour l'Offre Non exemptée en question avec le consentement de l'Émetteur et (III) les conditions rattachées à ce consentement ;]</p> <p>(iii) le consentement ne s'applique qu'à l'utilisation du Prospectus de Base de l'Émetteur pour faire des Offres non exemptées des Billets dans chaque État membre concerné spécifié au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions définitives applicables ; et</p> <p>(iv) le consentement est soumis à d'autres conditions énoncées au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions définitives applicables.</p> <p>[Tout Offrant relevant de l'alinéa (ii)(b) ci-dessus qui remplit toutes les autres conditions énoncées ci-dessus et souhaite utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur</p>

		dans le cadre d'une Offre non exemptée est tenu, pour la durée de la Période d'Offre, de publier sur son site Internet (i) qu'il a été dûment nommé en tant qu'intermédiaire financier pour proposer les Billets au cours de la Période d'Offre (pour autant que l'intermédiaire en question ait été effectivement ainsi nommé), (ii) qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base de l'Émetteur pour l'Offre Non exemptée en question avec le consentement de l'Émetteur et (iii) les conditions rattachées à ce consentement.] Le consentement visé ci-dessus se rapporte aux Périodes d'Offres qui se produisent dans les douze mois qui suivent la date du Prospectus.
		UN INVESTISSEUR QUI A L'INTENTION D'ACQUÉRIR OU QUI ACQUIERT DES BILLETS À ORDRE AUPRÈS D'UN OFFRANT AUTRE QUE L'ÉMETTEUR LE FERA, ET LES OFFRES ET VENTES DE TELS BILLETS À ORDRE À UN INVESTISSEUR PAR UN TEL OFFRANT SE FERONT, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS ET AUTRES MODALITÉS EN PLACE ENTRE L'OFFRANT ET L'INVESTISSEUR EN QUESTION, NOTAMMENT CONCERNANT LE PRIX, L'ATTRIBUTION ET LES CONDITIONS DE RÈGLEMENT. L'ÉMETTEUR NE SERA PAS PARTIE À DE TELLES CONDITIONS OU MODALITÉS AVEC DE TELS INVESTISSEURS CONCERNANT L'OFFRE NON EXEMPTÉE OU LA VENTE DES BILLETS À ORDRE CONCERNÉS ET, PAR CONSÉQUENT, LE PROSPECTUS ET LES CONDITIONS DÉFINITIVES APPLICABLES NE CONTIENDRONT PAS CES INFORMATIONS. L'INVESTISSEUR DEVRA S'ADRESSER À L'OFFRANT AU MOMENT DE L'OFFRE POUR QU'IL LUI FOURNISSE LES INFORMATIONS EN QUESTION ET L'OFFRANT SERA RESPONSABLE DE CES INFORMATIONS. NI L'ÉMETTEUR NI AUCUN ORGANISATEUR N'ONT DE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS D'UN INVESTISSEUR AU TITRE DE CES INFORMATIONS.]

Section B – Émetteur

Élément	Titre	
B.1	Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur	Toyota Motor Finance (Netherlands) B.V. (« <i>TMF</i> »)/ Toyota Credit Canada Inc. (« <i>TCCI</i> »)/ Toyota Finance Australia Limited (« <i>TFA</i> »)/ Toyota Motor Credit Corporation (« <i>TMCC</i> »)
B.2	Domicile / forme juridique / législation / pays de constitution	Si l'Émetteur est TMF, TMF est une société non cotée constituée et domiciliée aux Pays-Bas en vertu des lois des Pays-Bas, dont le siège social est sis à Amsterdam, aux Pays-Bas. Si l'Émetteur est TCCI, TCCI est une société à responsabilité limitée constituée et domiciliée au Canada en vertu de la loi canadienne sur les sociétés. Si l'Émetteur est TFA, TFA est une société en commandite par actions constituée en vertu de la loi australienne sur les sociétés de 2001 (la « <i>Australian Corporations Act</i> ») et domiciliée en Nouvelle-Galles du Sud, en Australie. Si l'Émetteur est TMCC, TMCC est une société constituée et domiciliée en Californie, aux États-Unis en vertu des lois des États-Unis.
B.4b	Informations sur la tendance	Sans objet ; il n'existe pas de tendances, d'incertitudes, d'exigences, d'engagements ou d'événement connus qui soient raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante sur les perspectives de l'Émetteur pour l'exercice en cours.
B.5	Description du Groupe	Si l'Émetteur est TMF, TCCI ou TFA, l'Émetteur est une filiale en propriété exclusive de TFS, société japonaise. Si l'Émetteur est TMCC, TMCC est une filiale en propriété exclusive de Toyota Financial Services Americas Corporation (« <i>TFSA</i> »), société californienne qui est elle-même une filiale en propriété exclusive de TFS. TFS est une filiale en propriété exclusive de la société holding TMC, une société japonaise et société mère ultime du groupe Toyota.
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet ; il n'y a pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice réalisées dans le Prospectus.
B.10	Qualifications du rapport d'audit	Sans objet ; il n'existe pas de qualifications dans le(s) rapport(s) d'audit sur les états financiers vérifiés pour les exercices clos les 31 mars 2012 et 2011.
B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	

	Si l'Émetteur est TMF	Les informations financières présentées ci-dessous ont été extraites sans ajustement significatif du rapport financier annuel vérifié de TMF pour l'exercice clos le 31 mars 2012, rédigé conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.
--	------------------------------	---

États de la situation financière au 31 mars

	2012	2011
	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Actif		
Actif immobilisé		
Prêts à des entreprises liées.....	2 776 163	2 310 730
Placements disponibles à la vente - entreprise liée.....	822	754
Immobilisations corporelles.....	67	11
Immobilisations incorporelles.....	7	9
Impôts différés actifs.....	826	-
Total actif non courant.....	2 777 885	2 311 504
Actif circulant		
Prêts à des entreprises liées.....	2 141 835	1 972 471
Autres créances.....	2 998	2 331
Actif d'impôt exigible.....	953	557
Instruments financiers dérivés.....	285 495	122 887
Soldes de trésorerie et de banque.....	201 519	70 341
Total actif courant.....	2 632 800	2 168 587
Engagements		
Passifs courants		
Emprunts.....	2 316 230	1 137 115
Instruments financiers dérivés.....	109 418	127 547
Obligation de garantie financière.....	2 268	1 653
Passif d'impôt exigible.....	-	-
Autres passifs et charges à payer.....	174 473	2 163
Découvert bancaire.....	28	38
Total passif courant.....	2 602 417	1 268 516
Actif / (passif) circulant net.....	30 383	900 071
Passifs non courants		
Emprunts.....	2 709 794	3 100 746
Impôt différés passifs.....	-	5 107
Total passif non courant.....	2 709 794	3 105 853
Actif net.....	98 474	105 722
Capitaux propres		
Capital social.....	908	908
Bénéfices non répartis.....	97 498	104 814
Réserve de juste valeur.....	68	-
Total des capitaux propres.....	98 474	105 722

Déclarations complètes des résultats pour l'exercice clos le 31 mars		
	2012	2011
	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Produits financiers	111 034	103 890
Honoraires de garantie	1 189	1 222
Chiffre d'affaires	112 223	105 112
Charges financières.....	(95 290)	(83 253)
Dépenses liées aux honoraires	(2 219)	(2 445)
Coût de financement	(97 509)	(85 698)
Bénéfice brut	14 714	19 414
Frais administratifs	(3 776)	(3 538)
Gains / (pertes) nets	(21 015)	18 154
Produits de dividendes	89	78
Bénéfice (perte) avant impôts	(9 988)	34 108
Impôts	2 672	(8 714)
Bénéfice / (perte) de l'exercice	(7 316)	25 394
Autre résultat étendu de l'exercice, net d'impôts :		
Gains / (pertes) de juste valeur sur les placements disponibles à la vente	68	(87)
Total du résultat étendu pour l'exercice	(7 248)	25 307
Attribuable à :		
Propriétaires de la société mère	(7 248)	25 307
	Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de TMF depuis le 31 mars 2012, date de la plus récente publication des états financiers de TMF. Il n'y a eu aucune modification importante affectant la situation financière ou les perspectives de TMF depuis le 31 mars 2012, date de la plus récente publication des états financiers vérifiés de TMF.	
Si l'Émetteur est TCCI	Les informations financières présentées ci-dessous ont été extraites sans ajustement significatif du rapport financier annuel vérifié de TCCI pour l'exercice clos le 31 mars 2012, rédigé conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par le Bureau international des normes comptables (International Accounting Standards Board).	
États de la situation financière au 31 mars		
	2012	2011
	(En milliers de dollars canadiens)	(En milliers de dollars canadiens)
Actif		
Actifs financiers courants	785	203 802
Créances financières - nettes.....	9 144 129	9 232 031
Instruments financiers dérivés actifs	35 309	38 545
Autres immobilisations	8 282	72 472
	9 188 505	9 546 850
Engagements		
Chèques et autres effets en transit	6 209	3 065
Fournisseurs et charges à payer	18 133	10 985
Dus à une entreprise liée	159 636	97 609
Impôt sur les bénéfices et autres impôts à payer	1 125	10 435
Intérêts à payer	32 266	35 835
Endettement financier	7 457 234	7 617 988
Passifs dérivés	191 400	437 971
Impôts différés.....	341 661	299 800
	8 207 664	8 513 688

Capitaux propres		
Capital social.....	60 000	60 000
Bénéfices non répartis.....	920 841	973 162
	980 841	1 033 162
	9 188 505	9 546 850
États du résultat étendu pour l'exercice clos le 31 mars		
	2012	2011
	(En milliers de dollars canadiens)	(En milliers de dollars canadiens)
Résultat financier	556 592	619 335
Autres produits	956	487
	557 548	619 822
Autres gains (pertes)	(8 887)	56 743
Frais		
Intérêts.....	213 328	229 454
Avantages sociaux.....	13 264	13 413
Provision pour créances financières.....	4 698	43 779
Autres.....	4 684	4 697
Coûts d'enregistrement et de recherche.....	6 430	6 190
Informatique et communications.....	4 440	4 493
Occupation.....	1 042	958
Amortissements et dépréciations.....	603	335
Impôts sur le capital.....	356	2 608
	248 845	305 927
Bénéfice avant impôt	299 816	370 638
Impôt sur le résultat		
Courant.....	28 230	11 100
Différé.....	43 097	79 690
	71 327	90 790
Résultat net de l'exercice	228 489	279 848
Autre perte étendue		
Pertes actuarielles sur les régimes à prestations déterminées - nettes d'impôts (recouvrement) de (1 563 \$) (2011 - (327 \$)).....	(3 555)	(894)
Résultat étendu de l'exercice, attribuable au propriétaire de la société mère	224 934	278 954
États de la situation financière au 31 mars		
	Consolidé 2012	Consolidé 2011
	(En milliers de dollars australiens)	(En milliers de dollars australiens)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	179 200	946 999
Prêts et créances.....	10 694 462	9 203 879
Instruments financiers dérivés.....	57 506	19 135
Investissements comptabilisés par la mise en équivalence.....	51 754	50 600
Immobilisations corporelles.....	39 098	30 092
Impôts différés actifs.....	98 474	82 126
Autres immobilisations.....	30 410	44 845
Total de l'actif	11 150 904	10 377 676

Engagements		
Dus aux banques et autres institutions financières	5 644 844	4 133 107
Obligations et effets commerciaux.....	4 017 841	4 611 279
Instruments financiers dérivés	341 293	587 239
Impôt différés passifs.....	79 874	96 769
Autres dettes.....	367 961	308 390
Total du passif	10 451 813	9 736 784
Actif net	699 091	640 892
Capital		
Capital apporté.....	120 000	120 000
Réserves.....	(4 608)	(8 174)
Bénéfices non répartis	583 699	529 066
Total des capitaux propres	699 091	640 892
États du résultat étendu pour l'exercice clos le 31 mars		
	Consolidé 2012	Consolidé 2011
	(En milliers de dollars australiens)	(En milliers de dollars australiens)
Intérêts et produits assimilés.....	808 443	707 736
Intérêts et charges assimilées.....	(561 664)	(482 203)
Résultat financier net	246 779	225 533
Autres produits	15 923	12 920
Revenu net d'exploitation	262 702	238 453
Créances douteuses.....	(37 800)	(37 802)
Charges de personnel	(60 285)	(46 531)
Dotations aux amortissements	(8 086)	(4 176)
Dépenses d'informatique et de communication	(7 499)	(6 032)
Frais de vente et de marketing	(22 272)	(13 522)
Occupation	(4 744)	(3 852)
Autres charges	(13 689)	(11 125)
Part des bénéfices nets des entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	7 262	7 811
Bénéfice avant impôt	115 589	123 224
Frais relatifs à l'impôt sur le résultat.....	(30 249)	(31 281)
Bénéfice attribuable aux propriétaires de TFA	85 340	91 943
Autre revenu étendu		
Différences de change sur la conversion des opérations à l'étranger	3 566	(2 541)
Total du résultat étendu pour l'exercice attribuable aux propriétaires de TFA	88 906	89 402
	Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de TFA et de ses filiales consolidées (considérées comme un tout) depuis le 31 mars 2012, date de la plus récente publication des états financiers de TFA. Il n'y a eu aucune modification importante affectant la situation financière ou les perspectives de TFA et de ses filiales consolidées (considérées comme un tout) depuis le 31 mars 2012, date de la plus récente publication des états financiers de TFA.	

	Si l'Émetteur est TMCC	Les données financières sélectionnées suivantes au et pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011 ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers vérifiés rédigés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (« <i>U.S. GAAP</i> ») contenus dans le Rapport Annuel de TMCC sur Formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 mars 2012. Les données financières sélectionnées suivantes au 30 juin 2012 et pour les trois mois clos le 30 juin 2012 et le 30 juin 2011 ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers non vérifiés de TMCC figurant dans le Rapport Trimestriel TMCC sur Formulaire 10-Q pour le trimestre clos le 30 juin 2012.			
Données bilantielles au 31 mars et au 30 juin					
		30 juin	31 mars		
		2012	2012	2011	
		(en millions de dollars U.S.)			
Créances financières, montant net.....		59 900 \$	58 042 \$	57 736 \$	
Placements dans des baux d'exploitation, nets.....		19 108 \$	18 743 \$	19 041 \$	
Total de l'actif.....		91 694 \$	88 913 \$	91 704 \$	
Endettement financier.....		75 232 \$	73 234 \$	77 282 \$	
Capital social(1).....		915 \$	915 \$	915 \$	
Bénéfices non répartis(2).....		7 062 \$	6 585 \$	5 840 \$	
Total des capitaux propres.....		8 148 \$	7 662 \$	6 856 \$	
(1)	Pas de valeur nominale (100 000 actions autorisées ; 91 500 émises et en circulation) au 30 juin 2012 et aux 31 mars 2012 et 2011.				
(2)	Le Conseil d'administration a déclaré et versé des dividendes en espèces de 741 millions de dollars à TFSA au cours de l'exercice 2012 et 266 millions de dollars au cours de l'exercice 2011.				
Données du compte de résultat pour l'exercice clos le 31 mars et le trimestre clos le 30 juin					
		Trimestre clos le 30 juin		Exercices clos le 31 mars	
		2012	2011	2012	2011
		(en millions de dollars U.S.)			
Résultat financier :					
Contrat de location simple.....		1 157 \$	1 204 \$	4 693 \$	4 888 \$
Distribution.....		532	626	2 371	2 791
Organisateur.....		108	90	365	385
Résultat financier total.....		1 797	1 920	7 429	8 064
Amortissement des contrats de location-exploitation.....		855	825	3 339	3 353
Charges financières.....		58	457	1 300	1 614
Résultat financier net.....		884	638	2 790	3 097
Primes d'assurance acquises et revenus des contrats.....		150	150	604	543
Placements et autres revenus, nets.....		35	40	113	236
Résultat financier net et autres résultats.....		1 069	828	3 507	3 876
Frais :					
Provision pour créances irrécouvrables.....		16	(203)	(98)	(433)
charges d'exploitation et administratives.....		216	197	857	1 059
Pertes d'assurance et frais de règlement des sinistres.....		81	86	325	247
Total des dépenses.....		313	80	1 084	873
Bénéfice avant impôt.....		756	748	2 423	3 003
Provision pour impôt sur le résultat.....		279	283	937	1 150
Résultat net.....		477 \$	465 \$	1 486 \$	1 853 \$
		Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de TMCC et de ses filiales consolidées (considérées comme un tout) depuis le 30 juin 2012, date de la plus récente publication des états financiers de TMCC. Il n'y a eu aucune modification importante affectant la situation financière ou les perspectives de TMCC depuis le 31 mars 2012, date de la plus récente publication des états financiers vérifiés de TMCC.			
B.13	Événements affectant la solvabilité de l'Émetteur	Sans objet ; il n'y a eu aucun événement récent propre à l'Émetteur qui puisse avoir des retombées significatives sur l'évaluation de sa solvabilité.			

B.14	Dépendance à l'égard d'autres entités du groupe	<p>Si l'Émetteur est TMF, l'Émetteur est tributaire des performances des filiales et sociétés affiliées de TMC et TFS auxquelles TMF accorde des prêts et/ou pour lesquelles TMF émet des garanties.</p> <p>Si l'Émetteur est TCCI, l'activité de l'Émetteur dépend de façon substantielle de la vente de véhicules Toyota et Lexus au Canada par son distributeur principal, Toyota Canada Inc.</p> <p>Si l'Émetteur est TFA, l'activité de l'Émetteur dépend de façon substantielle de la vente de véhicules Toyota et Lexus en Australie par son distributeur principal, Toyota Motor Corporation Australia Limited. En outre, TFA dépend également des performances de Toyota Finance New Zealand Limited, dans la mesure de la participation de TFA dans cette entreprise.</p> <p>Si l'Émetteur est TMCC, l'activité de l'Émetteur dépend de façon substantielle de la vente de véhicules Toyota et Lexus aux États-Unis par son distributeur principal, Toyota Motor Sales, U.S.A., Inc.</p>
B.15	Principales activités	<p>Si l'Émetteur est TMF, l'activité principale de TMF est d'agir en tant que société de financement du groupe pour certaines filiales consolidées de TMC. TMF recueille des fonds en émettant des obligations et des billets sur les marchés internationaux de capitaux et auprès d'autres sources et rétrocède ces fonds à d'autres sociétés du groupe Toyota. TMF émet également des garanties pour les émissions de dettes de certaines autres sociétés du groupe Toyota.</p> <p>Si l'Émetteur est TCCI, l'activité principale de TCCI est de proposer des services de financement aux concessionnaires Toyota autorisés et aux utilisateurs de produits Toyota. Les produits financiers proposés (i) aux clients, comprennent le financement des leasings et des prêts et (ii) aux concessionnaires Toyota, comprennent le financement des réseaux de distribution et le financement des concessions. Ces programmes de financement sont proposés dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada.</p> <p>Si l'Émetteur est TFA, l'activité principale TFA est de proposer des services financiers de détail (comprenant des prêts et des baux proposés à des clients privés ou professionnels) et le financement de vente en gros (comprenant les prêts et les facilités de dépôt pour les concessionnaires de véhicules automobiles) proposés aux clients et aux concessionnaires automobiles dans toute l'Australie.</p> <p>Si l'Émetteur est TMCC, l'activité principale de TMCC est de proposer divers produits de financement et d'assurance aux concessionnaires agréés Toyota et Lexus et, dans une moindre mesure, à d'autres concessionnaires franchisés américains et importés et à leurs clients aux États-Unis (hors Hawaï) et à Porto Rico.</p>
B.16	Actionnaires de contrôle	<p>Si l'Émetteur est TMF, TCCI ou TFA, l'ensemble des actions en circulation et des droits de vote de l'Émetteur sont détenus directement par TFS.</p> <p>Si l'Émetteur est TMCC, l'ensemble des actions en circulation et des droits de vote de l'Émetteur sont détenus directement par TFS.</p> <p>TFS est une filiale en propriété exclusive de la société holding TMC.</p> <p>En conséquence, TFS contrôle effectivement l'Émetteur et est en mesure de contrôler directement la composition du Conseil d'administration de l'Émetteur et d'orienter la gestion et les politiques de l'Émetteur.</p>
B.17	Notations de crédit	<p>La dette senior à long terme de l'Émetteur a été notée Aa3/Perspective négative par, si l'Émetteur est TMF, TCCI ou TFA, Moody's Japan K.K. (« <i>Moody's</i> »), ou si l'Émetteur est TMCC, Moody's Investors Service, Inc. (« <i>Moody's</i> »), et AA-/Perspective négative par Standard & Poor's Ratings Japan K.K. (« <i>Standard & Poor's</i> »). Moody's et Standard & Poor's ne sont pas établis dans l'Union Européenne et n'ont pas demandé d'enregistrement au titre du Règlement (CE) N°1060/2009 (le « <i>Règlement CRA</i> »). Toutefois, Moody's Investors Service Ltd. a approuvé les notations du Moody's, et Standard and Poor's Credit Market Services Europe Limited a approuvé les notations de Standard & Poor's, conformément au Règlement CRA. Tant Moody's Investors Service Ltd. que Standard and Poor's Credit Market Services Europe Limited sont établis dans l'Union européenne et sont enregistrés conformément au Règlement CRA.</p> <p>Les notations de crédit de l'Émetteur dépendent, en grande partie, de l'existence du régime de soutien au crédit avec TFS et TMC décrit ci-dessous, ainsi que de la situation financière et des résultats d'exploitation de TMC et de ses filiales consolidées. Voir également « <i>Notations de crédit</i> » ci-dessous concernant TMC.</p> <p>[Les Billets à émettre [ont été]/[devraient être] notés [] par [].] / [Les notes ci-dessus reflètent notes attribuées aux Billets de ce type émis en vertu du Programme en général.] Une note n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres et peut à tout moment être révisée ou retirée par l'agence de notation.] / [L'Émetteur n'a pas demandé à Moody's ou à Standard & Poor's d'attribuer des notes aux Billets.]</p>

B.18	Accords de soutien au crédit	<p>Les Billets bénéficient de certains Accords de soutien au crédit régis par le droit japonais, l'un entre TMC et TFS en date du 14 Juillet 2000, complété par un Accord de soutien au crédit supplémentaire en date du 14 juillet 2000 et d'un Accord de soutien au crédit supplémentaire N° 2 en date du 2 octobre 2000 (collectivement, l'« <i>Accord de soutien au crédit de TMC</i> ») et entre TFS et, si l'Émetteur est [[TMF] / [TCCI] / [TFA], en date du 7 août 2000,] / [et si l'Émetteur est TMCC, en date du 1er octobre 2000] (l'« <i>Accord de soutien au crédit</i> ») et, conjointement avec l'Accord de soutien au crédit de TMC « <i>Accords de soutien au crédit</i> »). Les Accords de soutien au crédit ne constituent pas une garantie directe ou indirecte par TMC ou TFS des Billets. Les obligations de TMC en vertu de son Accord de soutien au crédit et les obligations des TFS en vertu de ses Accords de soutien au crédit, sont de même rang que leurs titres de créance directs, inconditionnels, non subordonnés et non garantis.</p> <p>Conformément à l'Accord de soutien au crédit de TMC, TMC s'engage à mettre à la disposition de TFS des fonds suffisants pour lui permettre de remplir ses obligations de paiement sur les titres qu'elle a émis (y compris les titres émis par les filiales ou sociétés affiliées de TFS comme l'Émetteur au titre duquel TFS a des obligations de soutien au crédit) et s'engage à faire en sorte que TFS dispose toujours au moins de 10 000 000 yens en valeur corporelle nette consolidée tant que TFS aura des obligations de soutien au crédit en cours de validité.</p> <p>TFS accepte dans ses Accords de soutien au crédit passés avec l'Émetteur, de mettre à la disposition de ce dernier des fonds suffisants pour lui permettre de remplir ses obligations de paiement sur les titres qu'elle a émis et s'engage [si l'Émetteur est TMF, à ce que TMF dispose toujours au moins de 100 000 euros en valeur corporelle nette] / [si l'Émetteur est TCCI, à ce que TCCI dispose toujours au moins de 150 000 dollars canadiens en valeur corporelle nette] / [si l'Émetteur est TFA, à ce que TFA dispose toujours au moins de 150 000 dollars canadiens en valeur corporelle nette] / [si l'Émetteur est TMCC, à ce que TMCC dispose toujours au moins de 100 000 dollars US en valeur corporelle nette consolidée,] tant que l'Émetteur aura des obligations de soutien au crédit en cours de validité.</p> <p>La valeur corporelle nette désigne le montant cumulé du capital émis, de l'excédent de capital et des bénéfices non répartis, déduction faite des actifs incorporels.</p>
B.19	Raison sociale et nom commercial des Fournisseurs de soutien au crédit	Toyota Financial Services Corporation (fournisseur de soutien au crédit pour l'Émetteur) et Toyota Motor Corporation (fournisseur de soutien au crédit pour Toyota Financial Services Corporation).
	Domicile / forme juridique / législation / pays de constitution	<p>TFS est une société non cotée à responsabilité limitée constituée et domiciliée au Japon en vertu des lois du Japon.</p> <p>TMC est une société anonyme à responsabilité limitée constituée et domiciliée au Japon en vertu du Code commercial du Japon. TMC continue d'exister en vertu de la loi japonaise Companies Act.</p>
	Informations sur la tendance	Sans objet ; il n'existe pas de tendances, d'incertitudes, d'exigences, d'engagements ou d'événement connus qui soient raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante sur les perspectives de TFS ou TMC pour l'exercice en cours.
	Description du Groupe	<p>TFS est une société holding constituée par TMC pour superviser la gestion des sociétés de financement de Toyota à travers le monde. TFS dispose de 49 filiales consolidées et huit filiales, dont la plupart sont constituées à l'extérieur du Japon à la date du Prospectus.</p> <p>TFS est une filiale en propriété exclusive de TMC et TMC est la société mère ultime du groupe Toyota.</p>
	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet ; il n'y a pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice réalisées dans le Prospectus.
	Qualifications du rapport d'audit	Sans objet ; il n'existe pas de qualifications dans le rapport d'audit sur les états financiers vérifiés de TMC pour les exercices clos les 31 mars 2012 et 2011.
	Informations financières historiques clés sélectionnées :	
	TMC	Les données financières sélectionnées suivantes ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers vérifiés - rédigés conformément aux normes comptables américaines - de TMC contenus dans le rapport annuel de TMC sur formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

	Exercice clos au 31 mars	
	2012	2011
	(en millions, excepté données sur les actions et données par action)	
État consolidé des données relatives au revenu :		
Automobile :		
Chiffre d'affaires	16 994 546 ¥	17 337 320 ¥
Résultat d'exploitation	21 683	85 973
Services financiers :		
Chiffre d'affaires	1 100 324	1 192 205
Résultat d'exploitation	306 438	358 280
Tous autres :		
Chiffre d'affaires	1 048 915	972 252
Résultat d'exploitation	42 062	35 242
Élimination des intersectoriels :		
Chiffre d'affaires	(560 132)	(508 089)
Résultat d'exploitation	(14 556)	(11 216)
Total Société :		
Chiffre d'affaires	18 583 653	18 993 688
Résultat d'exploitation	355 627	468 279
Bénéfice avant impôt et capital dans le résultat des sociétés affiliées	432 873	563 290
Bénéfice net attribuable à TMC	283 559	408 183
Bénéfice net attribuable à TMC par action :		
De base.....	90,21	130,17
Dilué	90,20	130,16
Nombre d'actions utilisées dans le calcul du bénéfice net attribuable à TMC par action, de base (en milliers)	3 143 470	3 135 881
Nombre d'actions utilisées dans le calcul du bénéfice net attribuable à TMC par action, dilué (en milliers)	3 143 470	3 135 915
	31 mars	
	2012	2011
	(en millions)	
Données bilantielles consolidées (fin de période) :		
Total de l'actif :	30 650 965 ¥	29 818 166 ¥
Dette à court terme, y compris tranche courante de la dette à long terme .	5 963 269	5 951 836
Dette à long terme, moins tranche courante.....	6 042 277	6 449 220
Capitaux propres de TMC	10 550 261	10 332 371
Actions ordinaires	397 050	397 050
	Les données financières sélectionnées suivantes ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers consolidés de TMC rédigés conformément aux normes comptables américaines figurant dans le Résumé Financier de TMC pour le premier trimestre de l'exercice 2013, pour le trimestre clos le 30 juin 2012.	

		Trimestre clos le 30 juin	
		2012	2011
		(en millions, excepté données par action)	
État consolidé trimestriel des données relatives au revenu :			
Total Société :			
Bénéfice net total		5 501 573 ¥	3 441 050 ¥
Résultat d'exploitation (perte).....		353 143	(107 963)
Bénéfice (perte) trimestriel(le) avant impôts sur les bénéfices et capital dans les résultats des sociétés affiliées		415 203	(80 531)
Bénéfice net trimestriel attribuable à TMC.....		290 347	1 160
Bénéfice net trimestriel attribuable à TMC par action :			
De base.....		91,68	0,37
Dilué		91,68	0,37
Données bilantielles trimestrielles consolidées (fin de période) :			
		Au 30 juin 2012	Au 31 mars 2012
		(en millions)	
Total de l'actif.....		30 029 775 ¥	30 650 965 ¥
Dettes financières courantes		3 593 562	3 450 649
Tranche courante de la dette à long terme		2 347 816	2 512 620
Dette à long terme.....		5 785 249	6 042 277
Capitaux propres de TMC		10 510 258	10 550 261
		Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de TMC et de ses filiales consolidées (considérées comme un tout) depuis le 30 juin 2012, date de la plus récente publication des états financiers de TMC. Il n'y a eu aucune modification importante affectant la situation financière ou les perspectives de TMC et de ses filiales consolidées (considérées comme un tout) depuis le 31 mars 2012, date de la plus récente publication des états financiers de TMC.	
	Événements affectant la solvabilité des fournisseurs de soutien au crédit	Sans objet ; il n'y a eu aucun événement récent propre à TFS ou TMC qui puisse avoir des retombées significatives sur l'évaluation de leur solvabilité.	
	Dépendance à l'égard d'autres entités du groupe	En tant que société holding, TFS est tributaire des performances de ses filiales. En tant que société mère ultime de Toyota, TMC est tributaire des performances de l'ensemble des filiales de Toyota.	
	Principales activités	L'activité principale de TFS en tant que société holding est la formulation des plans et des stratégies de l'entreprise financière, la gestion des bénéfices et la gestion des risques des sociétés de financement de Toyota, en plus de la promotion d'une activité financière efficace. TMC est la société mère du groupe Toyota, qui exerce principalement ses activités dans l'industrie automobile dans les secteurs d'activité suivants : automobile ; services financiers ; et d'autres activités.	
	Actionnaires de contrôle	TFS est une filiale en propriété exclusive de la société holding TMC. Les actions ordinaires de TMC sont cotées à la Bourse de Tokyo, les quatre autres bourses japonaises et sur la liste officiel de la UK Listing Authority ; elles sont également admises à la cotation à la bourse de Londres (London Stock Exchange). En outre, les actions de TMC sous forme d'American Depositary Shares sont inscrites à la Bourse de New York. TMC n'est pas contrôlée directement ou indirectement par l'un quelconque de ses actionnaires.	
	Notations de crédit	La dette senior à long terme de TMC et de ses filiales prises en charge (y compris TFS) a été classée Aa3/Perspective négative par Moody's Japan K.K. et AA-/Perspective négative by Standard & Poor's Ratings Japan K.K. Voir « <i>Notations de crédit</i> » ci-dessus.	

Section C - Billets

Élément	Titre	
C.1	Description des Billets / ISIN	<p>Les Billets décrits dans cette section sont des titres de créance d'une valeur nominale inférieure à 100 000 euros (ou son équivalent dans toute autre devise).</p> <p>Les Billets peuvent être des Obligations à Taux Fixe, des Obligations à Taux Variable ou à Coupon Zéro ou une combinaison de ce qui précède.</p> <p>Billets dus à [] [[] pour cent./ Taux Variable / Coupon Zéro] []</p> <p>Numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) : []</p>
C.2	Devise	<p>La devise de chaque Série de Billets émis sera convenue entre l'Émetteur et l'Organisateur concerné au moment de l'émission.</p> <p>La devise de cette Série de Billets est []</p>
C.5	Cessibilité des Billets	<p>Il n'existe aucune restriction quant à la cessibilité des Billets, si ce n'est que l'Émetteur et les Organismes ont convenu de certaines restrictions habituelles sur l'offre, la vente et la livraison des Billets et sur la distribution de documents d'offre aux États-Unis, dans l'Espace Économique Européen (y compris le Royaume-Uni et les Pays-Bas), au Japon, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en République populaire de Chine (« RPC ») (ce qui exclut la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, la région administrative spéciale de Macao de la République populaire de Chine et Taïwan), à Hong Kong, en Suisse, en Irlande, en Espagne et en Suède.</p>
C.8	Droits attachés aux Billets et classement et limitations de ces droits	<p>Statut</p> <p>Les Billets et les coupons pertinents constituent des obligations non garanties directs, inconditionnels, non subordonnés et (sous réserve de l'application de la clause de nantissement négative) de l'Émetteur et seront de même rang et proportionnellement sans préférence entre eux et (excepté pour certaines obligations dont la loi impose la préférence) à égalité avec toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées de l'Émetteur en cours de validité de manière ponctuelle.</p>
		<p>Régime fiscal</p> <p>Tous les paiements relatifs aux Billets seront effectués sans retenue ni déduction au titre ou pour le compte de, toutes taxes ou tous autres frais imposés par une quelconque autorité gouvernementale ou un quelconque organisme [[si l'Émetteur est TMF,] aux Pays-Bas] / [[si l'Émetteur est TCCL,] au Canada] / [[si l'Émetteur est TFA,] en Australie] / [[si l'Émetteur est TMCC,] aux États-Unis,] à moins que cette retenue ou déduction ne soit requise par la loi. Dans le cas où une telle retenue ou déduction est nécessaire, l'Émetteur sera tenu de payer des montants supplémentaires pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits, sous réserve de certaines exceptions limitées.</p> <p>Tous les paiements relatifs aux Billets seront soumis à toute déduction ou retenue à la source prévue par les dispositions de la loi fédérale américaine sur l'impôt sur le revenu communément appelée U.S. Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA »), et aucun montant supplémentaire ne sera versé pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits.</p>
		<p>Cas de défaut</p> <p>Les Conditions Générales des Billets prévoient les cas de défaut suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) défaut de paiement du principal ou des intérêts dus au titre des Billets, se prolongeant pendant une période de temps déterminée ; (b) inexécution ou irrespect par l'Émetteur d'un engagement, d'une condition ou d'une disposition en vertu des Conditions Générales des Billets ou de la Convention de Placement pour le compte des titulaires de Billets (autre que l'engagement de payer le capital et les intérêts relatifs aux Billets), se prolongeant pendant une période de temps déterminée ; et (c) événements relatifs aux dispositions concernant la dissolution, la liquidation, la faillite, l'insolvabilité ou les accords de crédit de l'Émetteur. <p>Les Billets ne seront assortis d'aucune disposition de défaut croisé.</p>
		<p>Assemblées</p> <p>Les Conditions générales des Billets contiennent des dispositions concernant la convocation des assemblées de titulaires des Billets en question pour examiner les questions touchant à leurs intérêts en général. Ces dispositions permettent à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris les porteurs qui n'ont pas assisté et voté à l'assemblée concernée et les titulaires qui ont voté de manière contraire à la majorité.</p>

		Droit applicable Droit anglais.
C.9	Intérêts / Rachat	Les Billets peuvent ou peuvent ne pas porter intérêt. Les Billets portant intérêt sont assortis d'un taux fixe ou d'un taux variable. [Les Billets portent intérêt [à compter de leur date d'émission] au taux fixe de [] pour cent par an. Le rendement des Billets est de [] pour cent. Les intérêts sont versés [deux fois par an]/[annuellement] à terme échu le [] de chaque année jusqu'à et y compris la Date d'échéance.] [Les Billets portent intérêt [à compter de leur date d'émission] à des taux variables calculés en référence à [<i>préciser le taux de référence</i>] [plus/moins] une marge de [] pour cent.] Les intérêts sont versés [chaque trimestre] à terme échu les [], [], [], et [] de chaque année [, sous-réserve d'ajustement en cas de jours non ouvrables.] [Les Billets ne portent pas intérêt].
		Rachat Les conditions dans lesquelles les Billets peuvent être rachetés (y compris la date d'échéance et le prix auquel ils seront rachetés, ainsi que les dispositions relatives au remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (en totalité ou en partie) et / ou les titulaires des Billets) seront convenues entre l'Émetteur et l'Acquéreur ou les Acquéreurs concerné(s) au moment de l'émission des Billets concernés. Sous réserve de tout achat et annulation ou de remboursement anticipé, les Billets seront remboursés au pair. Les Billets peuvent être remboursés par anticipation pour des raisons fiscales [ou [<i>préciser d'autres raisons</i>]] au prix de [<i>préciser le prix de remboursement anticipé et les montants de rachat maximum ou minimum, le cas échéant.</i>]
		Représentants des titulaires Aucun fiduciaire n'a été nommé pour agir en tant que fiduciaire pour les titulaires de Billets. La Bank of New York Mellon, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres, a été désignée en tant qu'agent émetteur [et agent payeur principal] [et agent de calcul] / [et [] a été désignée en tant qu'agent payeur principal et agent de calcul]. [Les Billets enregistrés émis par TCCI sont également émis sous réserve, et avec l'avantage, d'un contrat d'agence modifié et mis à jour conclu entre TCCI, la Royal Bank of Canada en tant qu'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, et la Royal Bank of Canada, succursale de Londres en tant qu'agent des transferts et agent payeur.] [Les Billets enregistrés émis par TMCC sont également émis sous réserve, et avec l'avantage, d'un contrat d'agence modifié et mis à jour conclu entre TMCC, la Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. en tant qu'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, et la Bank of New York Mellon, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres, en tant qu'agent de transfert et agent payeur.]
C.10	Paiements d'intérêts lorsque le titre a une composante sous forme de produit dérivé	Sans objet ; les Billets ne sont pas des instruments dérivés.
C.11	Cotation / Distribution	Les Billets peuvent être cotés sur le marché réglementé de la Bourse de Londres et sur la Liste officielle de la UK Listing Authority ou peuvent être émis sur une base non cotée. [Les Billets seront cotés sur le marché réglementé de la Bourse de Londres et sur la Liste officielle de la UK Listing Authority.] / [Les Billets ne seront pas cotés sur un marché boursier.] [Les Billets peuvent être proposés au public en/au [<i>préciser les états membres de l'Espace économique européen.</i>]] [Les Billets sont vendus exclusivement à [<i>préciser</i>]]

Section D - Risques

Élément	Titre	
D.2	Principaux risques concernant l'Émetteur	<p>L'Émetteur, TFS et TMC ont chacun identifié dans le Prospectus un certain nombre de facteurs qui pourraient nuire à ses activités, et, dans le cas de l'Émetteur, sa capacité à effectuer des paiements dus au titre des Billets ou, dans le cas de TFS ou de TMC, de remplir ses obligations en vertu des Accords de soutien au crédit. Ces facteurs sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • [[si l'Émetteur est TCCI, TFA ou TMCC,] l'évolution des affaires, des conditions économiques et des marchés en général, y compris le marché global des ventes de détail, du financement des ventes de détail ou de gros de véhicules automobiles, du financement des leasings ou des concessions, l'évolution du niveau des ventes de véhicules Toyota et/ou Lexus, ainsi que d'autres véhicules sur le marché de l'Émetteur ;] • [[si l'Émetteur est TCCI, TFA ou TMCC,] les rappels et autres annonces liées qui pourraient nuire aux ventes, notamment en raison de la qualité, de la sécurité ou de la fiabilité, réelles ou perçues, des véhicules Toyota et Lexus, l'activité de l'Émetteur étant extrêmement tributaire de la vente de véhicules Toyota et Lexus ;] • une diminution du niveau des ventes de véhicules Toyota et Lexus aura un impact négatif sur le niveau de volume de financement de l'Émetteur ; • [[si l'Émetteur est TMF,] le rôle de TMF en tant que véhicule de financement l'expose à des risques financiers très variés, notamment les risques inhérents au crédit, aux liquidités, au taux d'intérêt et au taux de change ;] • les modifications apportées à la notation de crédit de la dette senior à long terme de TMC et de certaines de ses sociétés affiliées, y compris l'Émetteur ; • si l'Émetteur est TCCI, TFA ou TMCC, l'incapacité d'un client ou d'un concessionnaire de respecter les conditions d'un quelconque contrat avec un Émetteur ou de l'exécuter comme convenu ; • l'incapacité de l'une des institutions financières ou d'autres contreparties du secteur de la finance de s'acquitter de leurs obligations contractuelles ; • [[si l'Émetteur est TCCI, TFA, ou TMCC,] les valeurs résiduelles estimées au début du bail peuvent ne pas être recouvrables à la fin de la durée du bail ;] • le risque de liquidité résultant de l'incapacité du groupe TFS (y compris l'Émetteur) de maintenir la capacité de financer ses actifs et de rembourser ses dettes en temps opportun et de manière rentable ; • l'évolution des taux d'intérêt du marché, des taux de change et d'autres paramètres pertinents du marché ou des prix et/ou une baisse de la valeur du portefeuille de placements ; • l'inadaptation ou le mauvais fonctionnement des processus, systèmes ou contrôles internes, l'incapacité de remédier aux violations de garanties, au vol, à la fraude, aux infractions à la cybersécurité, aux catastrophes naturelles ou à d'autres catastrophes ; • le marché mondial de l'automobile est très concurrentiel et volatil et l'industrie mondiale des services financiers est également très concurrentielle ; • les effets persistants du grand tremblement de terre survenu dans l'est du Japon et des événements qui en ont découlé ; • l'incapacité de proposer de nouveaux produits innovants à des prix compétitifs qui répondent à la demande des clients en temps opportun ; • l'incapacité de couvrir les dépenses courantes avec un revenu régulier en cas de contraction importante des marchés ; et • [[si l'Émetteur est TCCI, TFA ou TMCC,] l'évolution de la législation ou de la réglementation en ce qui concerne le secteur des services financiers et l'industrie automobile, y compris les changements liés à la sécurité des véhicules et à l'environnement ou le non-respect des lois et règlements pertinents qui lui sont applicables.]
D.3	Principaux risques concernant les Billets	<p>Il existe également des risques liés aux Billets, y compris une série de risques liés à la structure des Billets, les risques de marché et risques relatifs aux Billets en général, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • [l'évolution des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la valeur des Billets qui portent intérêt à taux fixe ;] ▪ [l'Émetteur a le droit de racheter les Billets s'il le souhaite, ce qui peut limiter la valeur marchande des Billets et un investisseur peut ne pas être en mesure

		<p>de réinvestir le produit du rachat d'une manière qui permette d'obtenir un rendement aussi efficace ;]</p> <ul style="list-style-type: none"> • [l'Émetteur a le droit de convertir le taux d'intérêt sur les Billets d'un taux fixe à un taux variable (ou vice versa), ce qui aura une incidence sur le marché secondaire et sur la valeur marchande des Billets concernés ;] • [les Billets au porteur sous forme de nouveau billet global et les Billets nominatifs sous forme globale détenus dans le cadre de la nouvelle structure de garde, pourront ne pas remplir les critères d'éligibilité de l'Eurosystème ;] • [les Billets libellés en renminbi présentent des risques supplémentaires : le renminbi n'est pas librement convertible ou cessible et il existe des restrictions importantes sur la circulation du renminbi vers et hors de la République populaire de Chine, ce qui peut nuire à la liquidité des billets libellés en renminbi ; il n'existe qu'une quantité limitée de renminbi disponible en dehors de la République populaire de Chine, ce qui peut affecter la liquidité de ces Billets et la capacité de l'Émetteur à se procurer des renminbi à l'extérieur de la République populaire de Chine pour régler les Billets en question ; si l'Émetteur n'est pas en mesure de se procurer des renminbi, il peut régler les titulaires de ces Billets en dollars US ;] • les Conditions générales des Billets contiennent des dispositions qui permettent de les modifier sans le consentement de tous les investisseurs, dans certaines circonstances ; • le titulaire ne peut pas recevoir le paiement de la totalité des sommes dues au titre des Billets en raison des montants retenus par l'Émetteur afin de se conformer aux lois applicables ; • les investisseurs sont exposés au risque de modifications de la loi ou des règlements affectant la valeur de leurs Billets ; • la valeur des placements d'un investisseur peut être affectée par les mouvements des taux de change lorsque les Billets ne sont pas libellés dans la monnaie de l'investisseur ; • il peut ne pas exister de marché secondaire, ou n'exister qu'un marché limité, pour les Billets ; et • [toute notation de crédit attribuée aux Billets peut ne pas refléter de manière adéquate l'ensemble des risques associés à un placement dans les Billets.]
--	--	--

Section E - Offre

Élément	Titre	
E.2b	Motifs de l'Offre et utilisation du produit de l'émission	Le produit net de l'émission des Billets sera affecté par l'Émetteur à ses besoins généraux, qui comprennent la réalisation d'un bénéfice. [Si l'Émetteur est TMF, TMF peut également utiliser une partie du produit de l'émission des Billets dans le but de constituer des garanties pour des tiers fournisseurs alternatifs plutôt que dans le but d'accorder des prêts à d'autres sociétés Toyota.]
E.3	Conditions générales de l'offre	Les Conditions générales des Billets seront déterminées par consentement mutuel entre l'Émetteur et l'Acquéreur (les Acquéreurs) au moment de l'émission. Le prix d'émission des Billets est de [] pour cent de leur valeur nominale. [Résumer toute Offre non exemptée, en recopiant la formulation du paragraphe 9 de la Partie B des Conditions définitives. Un investisseur qui a l'intention d'acquérir ou qui acquiert les Billets auprès d'un offrant autre que l'Émetteur le fera, et les offres et ventes de tels Billets à un investisseur par un tel offrant se feront, conformément aux conditions et autres modalités en place entre l'offrant et l'investisseur en question, notamment concernant le prix, l'attribution et les conditions de règlement.]] [Les Billets sont proposés à [préciser].]
E.4	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission / l'offre	Les acquéreurs peuvent payer les honoraires relatifs à l'émission des Billets dans le cadre du Programme. Les [Organisateur/Gestionnaires/Acquéreurs] recevront une commission totale égale à [] pour cent de la valeur nominale des Billets. Tout [Organisateur/Gestionnaire/Acquéreur] et ses sociétés affiliées peut s'être engagé, ou s'engager à l'avenir, dans des transactions de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur et ses sociétés affiliées, et peut leur proposer d'autres services, dans le cadre normal de l'exercice de ses activités.
E.7	Frais facturés à l'investisseur par l'Émetteur ou un offrant	[Sans objet ; L'Émetteur ne facturera pas de frais à l'investisseur.]/[préciser]